

(/u l'arrêté n° 5257/MJT/DGT/DGFC du 19/11/1977, plaçant Madame SAMBA née NSIKOU (Marie Cécile) Sage-Femme Diplômée d'Etat en position de disponibilité ;

(/u l'arrêté n° 1730/INTERPPS/DGFP/DGFC/SCAAD/AE du 28/2/1986 mettant fin à la disponibilité accordée à Madame SAMBA née NSIKOU (Marie Cécile) Sage-Femme Diplômée d'Etat des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) ;

(/u le dossier de l'intéressée en date du 20 Mars 1986 ;

D É C R E T :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 65450 du 16/2/1965 et 734143 du 24/5/1973, susvisés, Madame SAMBA née NSIKOU (Marie Cécile) Sage-Femme Diplômée d'Etat de 1° échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), en service au Centre d'Hygiène et d'Assainissement de Brazzaville, titulaire du Diplôme de Santé Publique et Hygiène délivré par l'Université de Paris VI° Pierre et Marie Curie (France), est versée dans les cadres Administratifs de la Santé Publique, reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée par assimilation au grade d'Administrateur de Santé de 1° échelon indice 830, Acc : néant.-

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 864877 du 18 Juillet 1986, susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 6 AOUT 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Angé Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGFC.....	3
DGFP/BSI.....	3
D.G.B.....	3
D.C.F.....	2
SGCM/BC.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSEE.....	1
D.G.S.P.....	3